

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

Interconnexion électrique
France-Espagne par le
Golfe de Gascogne

Concertation préalable

4 octobre 2017 - 18 janvier 2018

Walter Acchiardi, garant

désigné par la Commission
nationale du débat public

Bilan du garant

Interconnexion électrique

France-Espagne

par le golfe de Gascogne

4 octobre 2017 – 18 janvier 2018

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	4
LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION.....	9
CONTEXTE DU PROJET.....	10
Un projet européen d'intérêt commun / PIC.....	10
Un dispositif propre aux infrastructures électriques.....	10
Une concertation préalable avec garant CNDP.....	10
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION.....	11
Préparation de la concertation.....	11
Mise en place et fonctionnement de la mission de garant.....	11
Relations avec le maître d'ouvrage.....	12
Relations avec les autres parties prenantes.....	13
Définition du périmètre et du calendrier.....	13
Entretiens préalables.....	15
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	15
Information.....	15
Rencontres.....	18
Contributions.....	18
Bilan qualitatif de la concertation.....	18
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION.....	19
Les demandes faites par le garant pour améliorer le dispositif.....	19
Données générales.....	20

Les apports de la concertation.....	20
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION.....	22
Une concertation à deux niveaux.....	22
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D’OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D’INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU’À L’ENQUÊTE PUBLIQUE.....	23
Un continuum de la concertation annoncé.....	23
LEXIQUE.....	25
LISTE DES ANNEXES.....	26

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE :**

Rte, Réseau de transport d'électricité

- **CONTEXTE :**

Ce projet d'interconnexion électrique France/Espagne est porté conjointement par Rte en France et REE/Red Eléctrica de Espana, en Espagne, au travers de la société mixte INELFE/INterconnexion Electrique France-Espagne, constituée à parts égales, par les entreprises française et espagnole.

En France le projet « Golfe de Gascogne » est inscrit au Schéma Décennal de Développement du Réseau de transport d'électricité (SDDR) depuis 2011. Ce schéma, qui a fait l'objet d'une concertation au sein de la Commission des Utilisateurs du Réseau public de Transport d'Electricité (CURTE), a été soumis à une consultation publique par Rte, du 7 décembre 2016 au 13 janvier 2017, avant d'être transmis à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour avis.

Au niveau européen, l'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne figure dans le Schéma décennal de développement européen d'ENTSO-e (the Ten Years Network Development Plan - TYNDP) depuis 2012.

Le 14 octobre 2013 la Commission et le Parlement européen l'ont désigné « Projet d'Intérêt Commun » (PIC) au titre du règlement européen sur les infrastructures énergétiques (UE 347/2013). Dans un contexte de transition énergétique et afin de répondre aux impératifs de sécurité d'approvisionnement énergétique et d'intégration des énergies renouvelables, l'Europe souhaite appréhender l'approvisionnement de l'électricité à un niveau européen, notamment en développant des interconnexions électriques entre Etats membres.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



- **OBJECTIFS :**

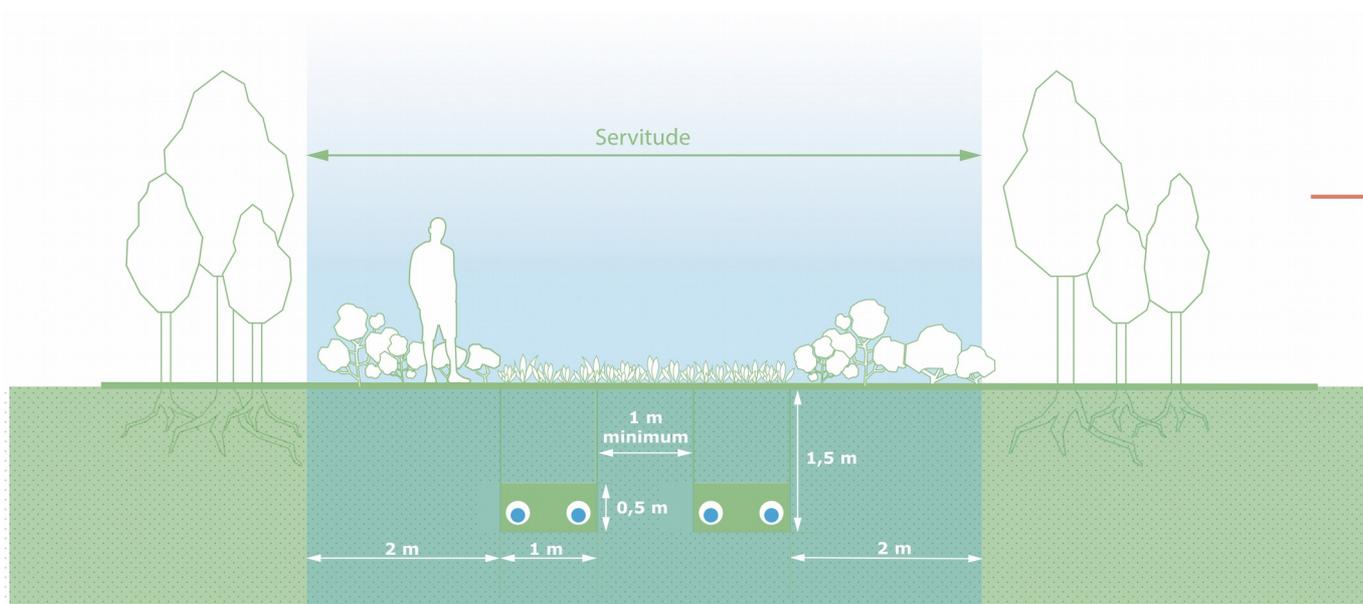
Une capacité d'interconnexion de 10 % des puissances installées côté espagnol, souhaitée par l'Union Européenne, correspond à 8000 MW. La France, pour sa part, a déjà dépassé ce seuil de 10 % du fait de son interconnexion avec ses différents voisins européens. Depuis 2012, RTE et REE ont engagé des études pour analyser la faisabilité technique et économique de ce nouveau projet d'interconnexion « Golfe de Gascogne », à l'ouest de la frontière franco-espagnole. Cette nouvelle interconnexion de 2200 MW permettrait de porter les capacités d'échanges d'électricité entre la France et l'Espagne de 2800 actuellement à 5000 MW, c'est à dire de quoi alimenter 5 millions de foyers environ.

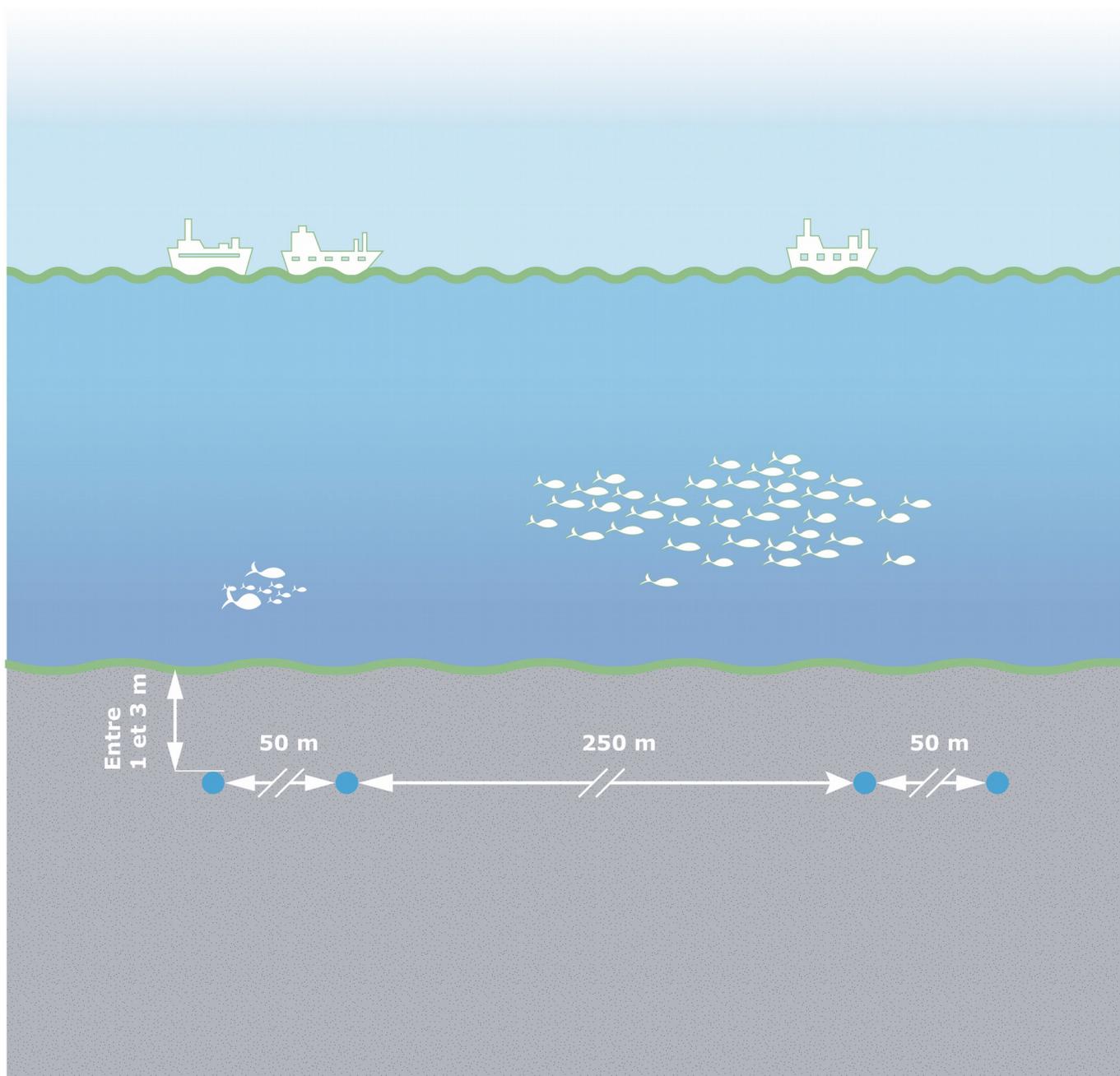
- **CARACTÉRISTIQUES :**

L'interconnexion est composée de 4 câbles, 2 pour chaque liaison. Cette double liaison en courant continu aura une longueur de 370 kms, souterraine (90 kms) ou enfouie au fond de l'océan (280 kms), reliant le poste de Cubnezais, près de Bordeaux et le poste de Gatica, près de Bilbao. Elle sera la première interconnexion essentiellement sous-marine entre la France et l'Espagne.



Elle comprendra une station de conversion, à chaque extrémité des 2 liaisons, permettant de transformer le courant continu en courant alternatif et de se raccorder au réseau de transport d'électricité de chaque pays. Le poste de Cubzenais en France a été choisi afin de ne pas avoir à renforcer les lignes existantes.





- **COÛT :**

Estimé à 1 750 millions d'euros

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

2025

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Saisine de la Commission Nationale du Débat Public/CNDP par Rte en date du 20 juin 2017
- Désignation du garant par la CNDP lors de sa séance du 5 juillet 2017- cf. annexe 1
- Approbation des modalités de la concertation proposées par Rte par la CNDP le 6 septembre 2017 – cf. dossier de concertation en annexe n°2
- Dates de la concertation préalable du 4 octobre 2017 au 18 janvier 2018
- Avis favorable de la CRE du 21 septembre 2017 – cf. annexe n°3
- Publication du présent bilan le 8 février 2018

- **PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION (en France):**

- 64 communes
- 3 départements, Gironde , Landes et Pyrénées Atlantiques
- 1 région, Nouvelle Aquitaine

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 128 affiches réglementaires mises à disposition des communes
 - 960 exemplaires du dossier de concertation du maître d’ouvrage
 - une brochure Inelfe diffusée dans les mairies et distribuée lors des rencontres
 - 68500 documents A4 distribués dans les boîtes à lettres (avec publicité)
 - 2500 exemplaires de chacun des 3 premiers numéros du journal du projet, dont 1920 envoyés aux 64 communes, soit 30 par commune, et 261 au fichier contacts
 - environ 150 destinataires d’un ensemble comprenant dossier de concertation, brochure Inelfe et journal du projet distribué à volonté lors des réunions publiques et ateliers
-

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 1 réunion d’ouverture avec conférence de presse
- 3 réunions publiques territorialisées de présentation du projet et 9 permanences

- 12 ateliers territoriaux (2 séries de 6 ateliers)
 - 3 réunions publiques territorialisées de restitution de la concertation et 5 permanences
-

- **PARTICIPANTS :**

- 5919 connexions au site internet (côté France)
- 62 personnes présentes aux 3 premières réunions publiques
- 37 personnes présentes aux 9 premières permanences
- 204 personnes participantes aux 12 ateliers territoriaux
- 61 personnes présentes aux 3 réunions publiques de restitution
- 21 personnes présentes aux 5 permanences complémentaires
- 43 contributions, avec réponses publiées sur la plateforme internet

CONTEXTE DU PROJET

Un projet européen d'intérêt communautaire / PIC

Les obligations de concertation du règlement UE 347/2013 relatif à un PIC/programme d'intérêt commun ont été incluses, par choix du maître d'ouvrage, dans le dispositif de participation du public pour la concertation préalable avec garant CNDP, en ce qui concerne le territoire français.

Un concertation « Fontaine » propre aux infrastructures électriques

La concertation préalable avec garant CNDP, ouverte aux différents publics, est articulée, notamment au niveau de son calendrier, avec la concertation spécifique aux ouvrages électriques dite « concertation Fontaine », régie par la circulaire « Fontaine » du 9 septembre 2002.

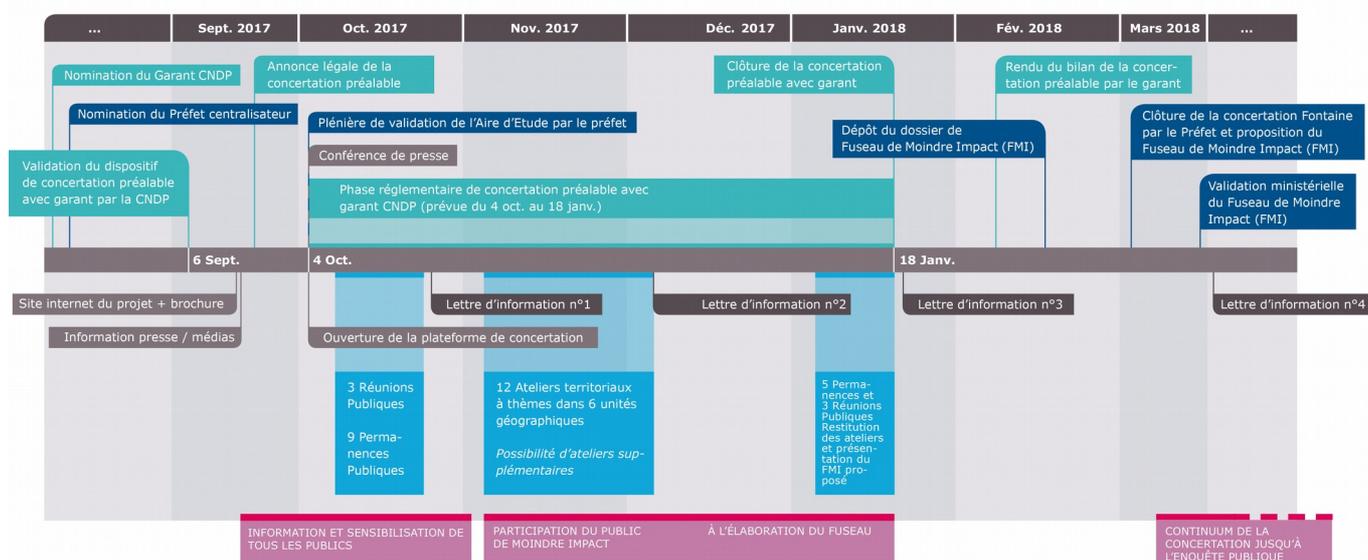
Cette dernière est pilotée par le Préfet de Gironde, nommé préfet coordonnateur pour les 3 départements concernés et pour la préfecture maritime, à la suite de la recevabilité intervenue le 14 juin 2017 du dossier présenté par Rte de Justification Technico-Economique par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Une concertation préalable avec garant CNDP

Après saisine de la CNDP par Rte, désignation d'un garant et acceptation des modalités de

concertation présentées par Rte résultant d'un travail d'allers-retours entre garant et maître d'ouvrage, une concertation préalable a été ouverte le 4 octobre 2017, une fois délimitée une aire d'étude validée par le Préfet de Gironde. Cette concertation préalable, coordonnée avec la concertation « Fontaine » et incluant les obligations de concertation du règlement européen UE 347/2013, s'est déroulée jusqu'au 18 janvier 2018 inclus.

Schéma du dispositif de concertation



DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Préparation de la concertation

Dès la 1ère rencontre avec la maîtrise d'ouvrage intervenue en juillet 2017 la question de l'articulation des différentes concertations obligatoires ainsi que les contraintes du calendrier opérationnel ont été au centre des échanges, compte tenu notamment des engagements pris par l'État français vis à vis de l'Europe et vis à vis de son homologue espagnol.

En effet, afin que le Ministre de la Transition écologique et solidaire puisse être en mesure de prendre une décision relative à un emplacement de moindre impact pour la station de conversion et à un fuseau de moindre impact pour la liaison d'interconnexion en mars 2018, un dossier proposant variantes, critères et proposition de moindre impact par Rte se devait d'être présenté au Préfet de Gironde en février 2018, en clôture de la concertation « Fontaine ».

La proposition initiale de Rte était d'utiliser le temps de la concertation préalable, limité dans sa durée, pour l'information du public et une 1ère série d'ateliers permettant de recueillir des contributions, parallèlement à la mise en place d'un site et d'une plateforme internet dédiés à la concertation. Une 2nde série d'ateliers de co-construction des propositions d'emplacement et de fuseaux visant à un moindre impact a été réintégrée, sur proposition du garant acceptée par Rte, dans un temps élargi de la concertation préalable, permettant de rendre ainsi plus pertinente cette dernière.

Par ailleurs le délai de rédaction de ce bilan de la concertation préalable a été ajusté afin de permettre sa transmission au Préfet de Gironde, à sa demande, pour compléter le dossier Rte, en amont de la décision préfectorale de proposition de moindre impact au Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Mise en place et fonctionnement de la mission de garant

Rte est adhérent à la Charte de la participation du public du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Néanmoins il a été décidé d'élaborer un document spécifique de « Charte de la concertation préalable » pour ce projet, présentant objectifs et modalités de cette concertation, ainsi que les engagements de Rte et du garant - cf. annexe n° 4.

Par ailleurs il a été souhaité par le garant, et accepté par Rte, qu'il puisse être destinataire et valider, d'une part, l'ensemble des supports et documents publics (site, plateforme, brochure, journaux, affiches, flyers...) et, d'autre part, les comptes rendus de réunions publiques et d'ateliers ainsi que les réponses aux questions/contributions du public.

Une convention entre garant et Rte énonce leurs engagements mutuels pour la durée de la concertation préalable de ce projet - cf. annexe n°5.

Relations avec le maître d'ouvrage

A chacune des étapes de la concertation la clarté et la franchise des positions exprimées ont aidé à des décisions de la maîtrise d'ouvrage améliorant un dispositif de concertation en constant affinement. Cette qualité des échanges entre le garant, l'équipe projet du maître d'ouvrage et son cabinet d'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur la concertation, a bénéficié des nombreux contacts courriels et téléphoniques, quasi quotidiens, et ce dès le temps de préparation jusqu'à la fin de la période de concertation préalable.

Relations avec les autres parties prenantes

En amont du lancement de la concertation préalable, à l'occasion d'études préliminaires impliquant des acteurs majeurs du monde de la mer et du littoral tels l'Institut Français de recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le Comité Régional des Pêches, la Direction Générale des Armées (DGA), l'Office National des Forêts (ONF) ou encore l'Université de Bordeaux, RTE a formulé avoir rencontré des représentants des administrations et institutions concernées ainsi que des élus, des associations environnementales et des acteurs socio-économiques. En outre, des relations partenariales préexistaient avec les associations de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) et le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, concernés par une grande partie du linéaire terrestre.

En préparation de la concertation « Fontaine » un groupe de travail s'est réuni à 3 reprises, sous l'autorité du Préfet de Gironde, regroupant l'ensemble des services de l'État. Le garant, dès sa nomination intervenue, a été invité à participer à ce groupe de pilotage. Par ailleurs lors de la 1^{ère} réunion du 4 octobre 2017 de présentation de l'aire d'étude lançant la concertation préalable ont été invités, de manière élargie, les élus du territoire, les chambres syndicales, les organismes professionnels, des associations de défense de l'environnement,... Une conférence de presse a été organisée en présence du Préfet de Gironde, d'un responsable RTE et du garant – cf. communiqué de presse en annexe 6.

Une prochaine réunion de ce type doit venir clôturer cette concertation « Fontaine », postérieurement à la publication de ce bilan et à la remise d'un dossier RTE au Préfet de Gironde. Ce dossier proposera, parmi des variantes, un emplacement et un fuseau de moindre impact. Le choix du Préfet sera ensuite communiqué au Ministre de la Transition écologique et solidaire pour décision finale.

Définition du périmètre et du calendrier

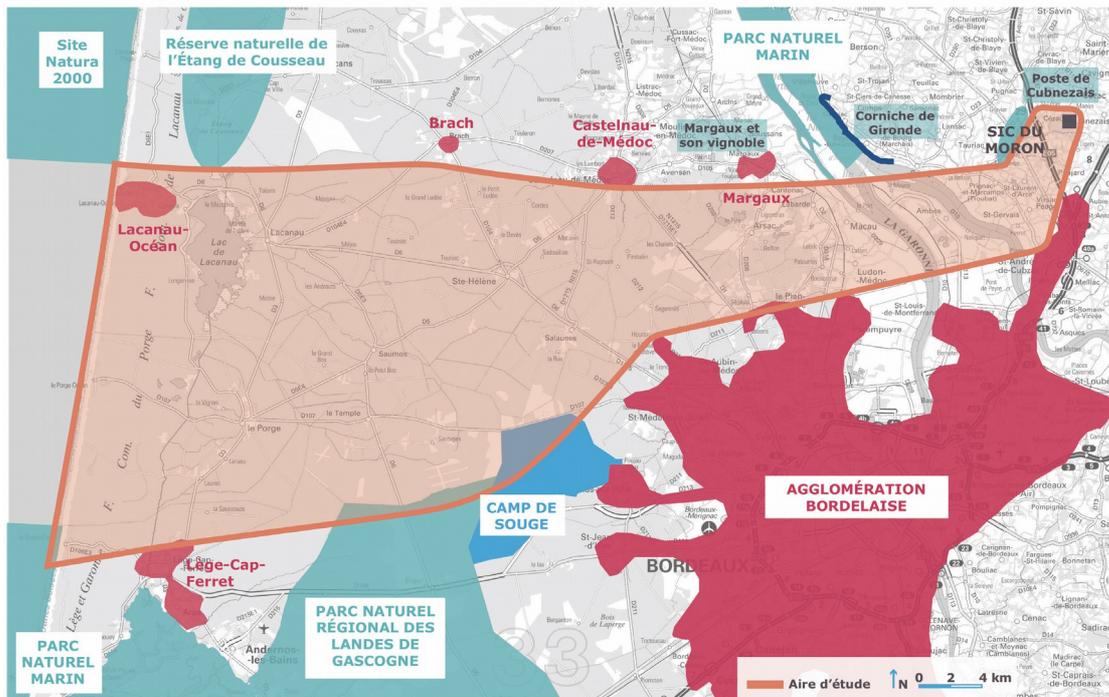
Le périmètre de la concertation a été défini en amont, validé par le Préfet de Gironde, au titre d'une aire d'étude dans le cadre de la concertation « Fontaine ». A l'intérieur de ce périmètre pouvaient être étudiés emplacements et fuseaux pour la station de conversion et pour la ligne enterrée et immergée jusqu'à la frontière espagnole.

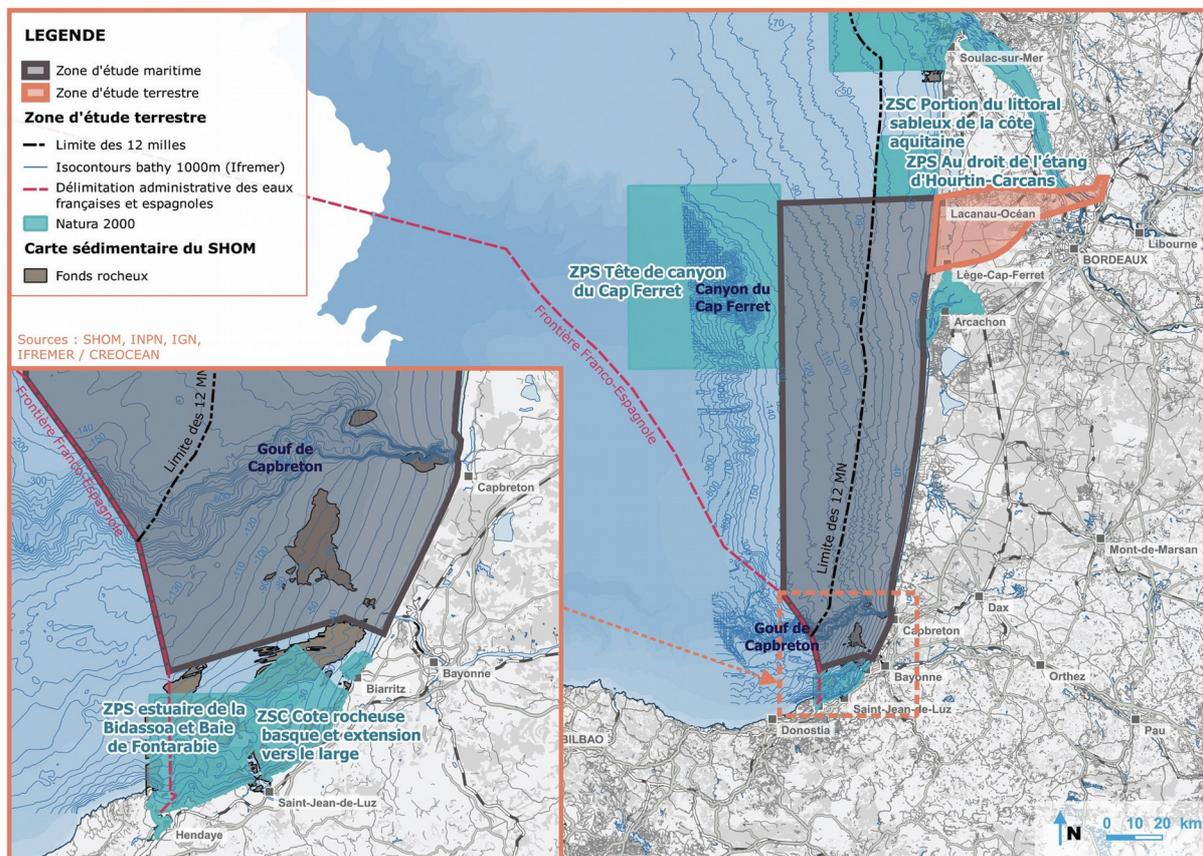
La durée de la concertation préalable, déclenchée le 4 octobre 2017 par la présentation de cette aire d'étude, s'est déroulée jusqu'à la dernière des 3 réunions de restitutions qui s'est tenue le 18 janvier. Restitution à la fois des contenus de la concertation et de la présentation par RTE des emplacements et fuseaux retenus pour leur communication au Préfet de Gironde avec notamment un choix d'emplacement et de fuseau de moindre impact.

CALENDRIER DE LA CONCERTATION - PROJET RTE D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE FRANCE-ESPAGNE

Inscrivez-vous aux ateliers en nous appelant au 06.20.76.57.60 ou par courriel ateliers.rte@parmenion.fr

	Réunions publiques		Permanences publiques		Ateliers territoriaux à thèmes		Permanences et Réunions publiques	
	Ville	Date	Ville	Date	Ville	Date	Ville	Date
Rive droite de la Dordogne	Saint-André-de-Cubzac Salle du Mascaret - Passage des associations	vendredi 13 oct. de 19h à 21h suivi d'un pot	Cubnezais Salle du Conseil Municipal mairie 3 Rue de la Gruvette	vendredi 20 oct. de 8h30 à 12h30	Cubnezais Foyer Communal 2 Rue de l'Abreuvoir	lundi 6 nov. de 18h à 21h lundi 20 nov. de 18h à 20h30	Amélys Mairie Place du 11 novembre	permanence mardi 9 janv. de 9h à 13h
			Saint-André-de-Cubzac Salle du Mascaret Passage des Associations	vendredi 20 oct. de 15h à 19h	mercredi 8 nov. de 18h à 21h	permanence mardi 9 janv. de 15h à 19h		
Médoc	Sainte-Hélène Salle des fêtes - 3 route de Castelneau	mardi 17 oct. de 19h à 21h suivi d'un pot	Saint-Jubin de Médoc Mairie de Saint Aubin de Médoc Route de Joli Bois	mardi 24 oct. de 8h30 à 12h30	Ludon-Médoc Salle Jean Moulin Avenue André Herzig	jeudi 9 nov. de 18h à 21h	Macau Salle F. Mitterrand 12 Rue Camille Godard	permanence jeudi 11 janv. de 9h à 12h
			Arzac Mairie Arzac 13 Avenue Ligoneras	jeudi 26 oct. de 8h30 à 12h	Macau Salle F. Mitterrand 12 Rue Camille Godard	mardi 28 nov. de 18h à 20h30	Le Porge Mairie 1 Place Saint-Seurin	permanence mercredi 10 janv. de 15h à 19h
			Castelneau-de-Médoc Salle des fêtes 1 Place Aristide Briand	jeudi 26 oct. de 15h à 19h	Salaunes Salle Polyvalente La Garenie Chemin de la Gare	mardi 14 nov. de 18h à 21h	Le Porge Salle des fêtes Gérard Blanc Eplanade Brémontier	réunion mercredi 10 janv. de 19h à 21h
Façade Atlantique Nord			Lège-Cap-Ferret Mairie Lège-Cap-Ferret 79 Avenue de la Marine	mercredi 25 oct. de 8h30 à 12h30	Le Porge Mairie Arrière 3 Place Saint-Seurin	merc. 15 nov. de 18h à 21h		
			Lacau Mairie de Lacau 16 Avenue de la Libération	mercredi 25 oct. de 14h à 19h		lundi 4 déc. de 18h à 20h30		
Façade Atlantique Sud	Capbreton Casino de Capbreton - Place de la Liberté	jeudi 19 oct. de 19h à 21h suivi d'un pot	Mérignas Mairie Mérignas 3 Avenue de la Gare	vendredi 27 oct. de 8h30 à 12h30	Hossegor Sporting Casino d'Hossegor 119 Avenue Maurice Martin	jeudi 16 nov. de 18h à 21h	Capbreton Casino de Capbreton Place de la Liberté	permanence jeudi 18 janv. de 14h à 18h
			Saint-Jean-de-Luz Hôtel de Ville Place Louis XIV	vendredi 27 oct. de 15h à 19h		jeudi 7 déc. de 18h à 20h30	réunion jeudi 18 janv. de 19h à 21h	





Entretiens préalables

Afin d'établir le dossier de concertation à présenter en commission CNDP présentant périmètre, calendrier et modalités de concertation rencontre, visite et échanges nourris ont été nécessaires, dans un délai contraint de mi-juillet à début septembre.

A noter également en échanges préalables la participation au groupe de pilotage des services de l'État pour la concertation « Fontaine ».

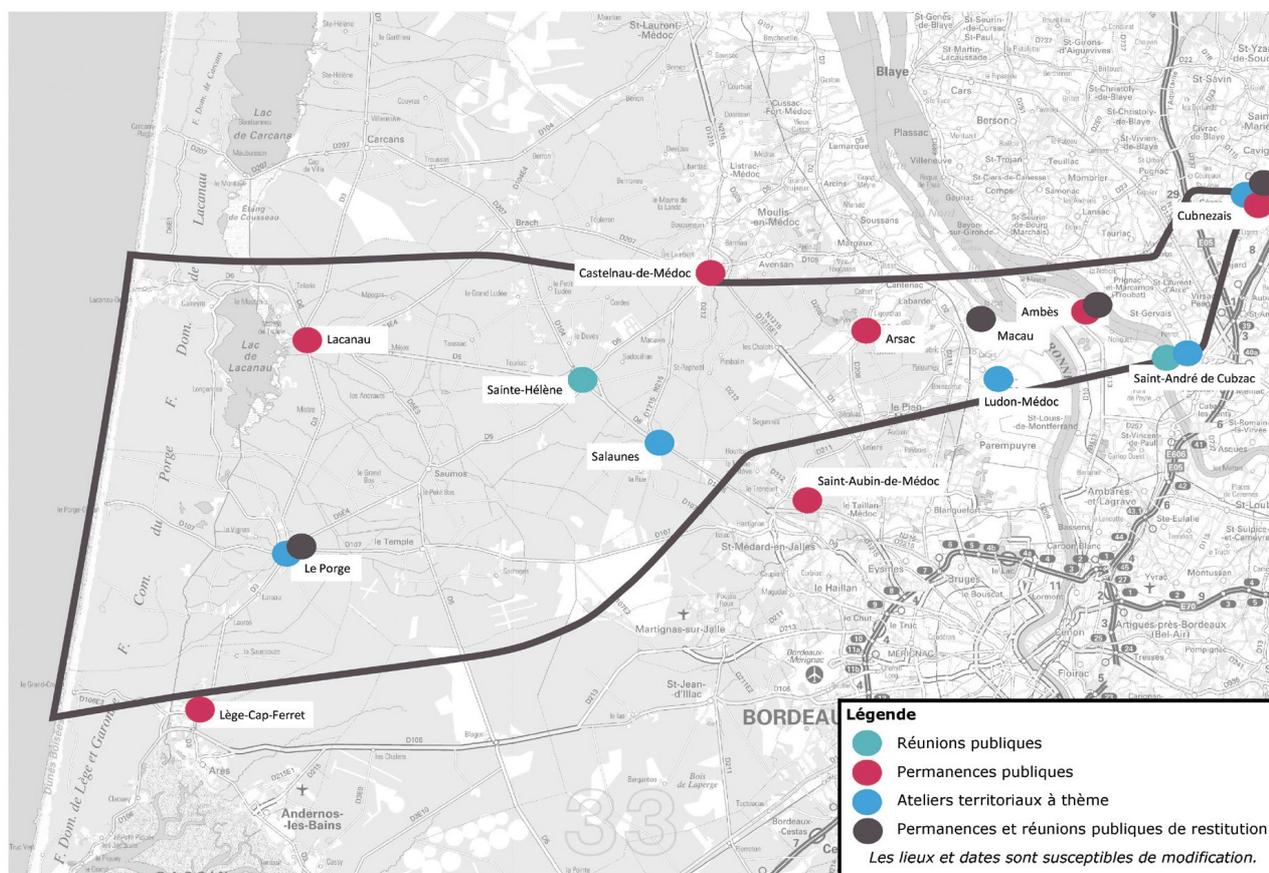
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

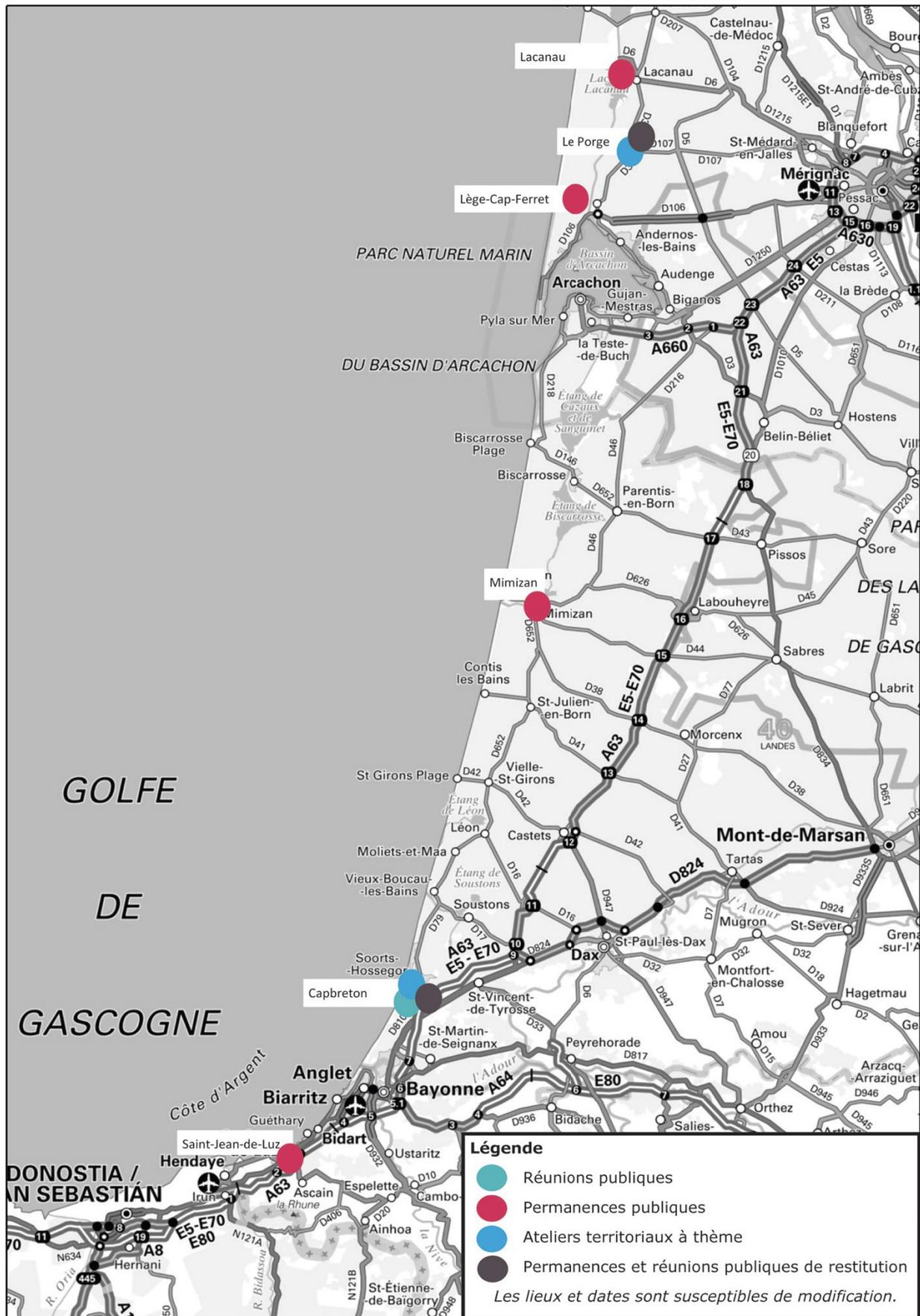
Information

Dès le 4 octobre 2017, et après les formalités de publicité d'usage, un site internet a été mis à disposition du public : www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne

Le dossier de concertation ainsi que la charte de concertation, soumis et validés par la CNDP,

étaient téléchargeables sur le site internet, ainsi qu'une brochure d'information mise à disposition dans les mairies - cf. annexe n°7 - des articles de presse et une lettre d'information du projet (3 numéros parus sur la période - cf. annexes 8, 9 et 10). Ces documents étaient à disposition du public lors des différentes rencontres organisées sur le territoire.





Rencontres

3 réunions publiques ont été proposées, suivies de 9 permanences, sur le territoire.

Une première série de 6 ateliers territoriaux a permis de recueillir l'expertise et les attentes du territoire sur les principes à retenir pour l'élaboration des emplacements et fuseaux, et ce à partir des données correspondant aux études préalables menées à l'échelle de l'aire d'étude.

Une seconde série de 6 autres ateliers a servi à présenter emplacement et fuseaux et à faire réagir les participants pour privilégier les moindres impacts.

Enfin lors des 3 dernières réunions publiques de restitution, suivies de 5 permanences, l'emplacement et le fuseau de moindre impact déterminé par Rte tenant compte du travail des ateliers et d'analyses complémentaires comparatives entre les options de fuseaux ont été présentés et débattus, avant transmission au Préfet de Gironde.

Les comptes rendus tant des réunions publiques que des ateliers ont donné lieu à des comptes rendus, comprenant les cartes d'analyses et de propositions, validés par le garant et publiés sur le site internet.

Contributions

En complément des questions, réactions et contributions en présentiel lors des réunions, permanences ou ateliers, une plateforme de concertation accessible en ligne à partir du site internet a permis de recueillir des questions et des avis et d'engager un dialogue avec des contributeurs, en majorité des associations de défense de l'environnement. Un registre a été également mis à disposition lors de permanences d'information, avec report des contributions sur la plateforme.

Bilan qualitatif de la concertation

Le dispositif de concertation finalisé lors de la préparation avec un échange constructif Rte/garant/Préfet de Gironde, validé par la CNDP, aura permis une information certaine et un recueil d'avis et de contributions relativement satisfaisant en qualité.

Le travail en atelier a réuni en moyenne 16 participants. Les expertises et points de vigilance souhaités par le public ont été clairement formulés, entendus, avec réponses et prises en compte par Rte. A noter toutefois que le choix d'atterrissage du La Cantine Nord, sur la commune du Porge, retenu au titre de la proposition de FMI par Rte, a été ressenti comme prédéterminé par certains des participants.

L'écho rencontré au niveau de l'information des publics et, partant, le nombre des contributeurs, apparaît néanmoins relativement faible compte tenu de l'étendue de l'aire d'étude et de l'importance du projet pour les populations. Nous reviendrons sur ce point plus avant.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Les demandes faites par le garant pour améliorer le dispositif

Les modalités d'information n'ont pas permis, de l'avis de plusieurs participants aux rencontres, de rentrer en contact avec toutes les personnes potentiellement concernées. Afin d'élargir le cercle des « informés » et pouvoir toucher directement les ménages du territoire, un dispositif complémentaire a été mis en œuvre par Rte au travers de la diffusion d'un document distribué - avec la publicité, ce qui en a limité l'impact - dans 68500 boîtes aux lettres par les services de la Poste.

Rte souhaitait que les inscriptions aux ateliers se fassent pour les 2 sessions, en groupe de travail « fermé » permettant une continuité de réflexion. Afin de favoriser l'implication de nouveaux participants le garant préconisait une ouverture qui, dans les faits a été avérée, de nouvelles personnes non inscrites se présentant aux 2ndes sessions.

Plus tard, entre les 2 ateliers territoriaux relatifs au choix de l'emplacement de la station de conversion, un « porte à porte » auprès des habitations du voisinage du poste de Cubnezais a été organisé par Rte pour assurer l'information de la totalité des ménages à proximité du site.

Lors des ateliers, pour une appropriation plus adéquate des données présentées, une demande de communication des documents de travail en amont de la tenue de l'atelier considéré a été prise en compte par Rte. Soit l'envoi à l'ensemble des participants, pour chacun des ateliers suivants, des documents de travail la veille ou le jour de la tenue de l'atelier, compte tenu des contraintes du calendrier.

Sur le site internet du projet, adjointes aux comptes rendus des différents ateliers, les cartes des études d'état initial de l'environnement menées sur le territoire de l'aire d'étude ont été diffusées, purgées des données confidentielles. Celles-ci étaient ainsi consultables par les internautes n'ayant pas participé à ces ateliers où ces données avaient été présentées, commentées et débattues avec les professionnels missionnés par Rte.

Les scénarios qui sous-tendent les études technico-économiques du TYNDP, document volumineux n'existant qu'en anglais, ont été traduits en français et mis en consultation sur le site internet.

Un courriel personnalisé a été adressé à chacune des mairies pour leur mentionner le déroulé de la concertation et le nombre de participants de leur commune aux premiers rendez-vous. Ce courriel visait également à inciter les mairies à communiquer dans leur bulletin de fin d'année.

Données générales

Pour information, d'après une étude réalisée en Novembre 2017 par le cabinet Parménion AMO de Rte, sur la base de 40 appels téléphoniques, les principaux vecteurs d'information identifiés/utilisés par les participants à la concertation sont :

- 40,2% par un contact direct avec Rte ou les bureaux d'étude
- 14,5% par les équipes municipales
- 13,6% par les associations, syndicats
- 8,2% par le site internet
- 8,2% par le document distribué dans les boîtes aux lettres
- 6% par la presse et les médias
- 4,5% par les supports d'information des communes
- 4,5% par le bouche-à-oreille

Concernant les réunions publiques il est à noter la présence d'1/4 de femmes participantes, avec au moins la moitié des participants aux ateliers qui ont assisté aux réunions publiques.

Les apports de la concertation

La concertation a contribué à de nombreux apports en terme d'identification d'enjeux environnementaux et de connaissance de terrain (chemins de randonnée, carrières, parcelles de vignes en AOC non plantées ou parcelles forestières en « attente sanitaire », ...), de principes généraux d'élaboration des fuseaux (éviter les centres bourgs, limiter les restrictions d'usage, avec l'utilisation préférentielle d'infrastructures déjà existantes,..).

Des points d'attention détaillés par territoire ont été formulés qui nécessiteront une vigilance particulière au travers d'études complémentaires de la part de Rte, ainsi qu'un retour vers le public dans le cadre du continuum de la concertation :

- Territoire n°1 : L'implantation de la station de conversion de Cubnezais
 - o Etudier le bruit
 - o Intégrer la station sur le plan paysager
 - o Etudier l'accès au chantier
 - o Ecouter la crainte d'une dévalorisation immobilière
- Territoire n°2 : La rive droite de la Dordogne et le Bec d'Ambès
 - o Inventorier et étudier les carrières existantes
 - o Approfondir la connaissance des mouvements des sédiments, voire la présence de polluants dans la Dordogne
- Territoire n°3 : La Rive gauche de la Garonne et le vignoble
 - o Etudier l'impact hydrologique de la liaison souterraine sur la vigne
 - o Prendre en compte les périodes d'activités viticoles (vendanges, travail de la vigne...)

- Territoire n°4 : Le plateau landais et la forêt
 - o Prendre en compte les spécificités des activités sylvicoles dans les spécifications techniques (profondeur de la liaison, positionnement...)
- Territoire n°5 : Le littoral et l'arrière-littoral
 - o Prendre en compte la fragilité de la dune et le recul du trait de côte
- Territoire n°6 : L'espace maritime
 - o Prendre en compte les interactions avec les activités saisonnières durant les travaux
 - o Sécurité en mer : Information travaux et périmètres d'exclusion autour des éventuelles plateformes de forage
 - o Prendre en compte l'effet des champs électromagnétiques sur les espèces marines (amphihalines notamment)
 - o Prendre en compte les récifs artificiels

Évolution du projet résultant de la concertation

La majorité des principes d'élaboration des fuseaux présentés dans le dossier de concertation ont été réaffirmés par le public lors de la concertation préalable.

En validant le recours aux infrastructures existantes, les participants aux ateliers ont confirmé l'intérêt d'emprunter les axes principaux pour rejoindre les trois points d'atterrages proposés (Lacanau Océan, La Cantine Nord, le petit Crohot).

- L'appui sur la RD 6 pour rejoindre Lacanau, à la question près de l'impact sur le trafic, a été confirmé.
- L'appui sur les pistes forestières pour rejoindre La Cantine Nord et le petit Crohot a également été confirmé, voire suggéré lors du premier atelier de Salaunes :
 - o Piste intercommunale 204 pour rejoindre Salaunes
 - o Piste intercommunale 6A dite d'Issac puis route de l'Esquirot et route d'accès à La Cantine Nord
 - o Piste intercommunale 6 pour rejoindre le petit Crohot

Il en est de même pour l'utilisation préférentielle du domaine public, en particulier pour éviter l'impact sur les vignes en rive droite de la Dordogne et en rive gauche de la Garonne.

Les premiers ateliers ont également permis de faire émerger des alternatives que Rte a pris en compte. Ces alternatives ont pu être confrontées aux grands principes issus des premiers ateliers :

- Le fuseau Est sur la rive droite de la Dordogne issu du premier atelier de Saint André de Cubzac

- Une alternative au niveau du pont de L'Esclause à Arsac
- Une alternative au contournement Est de Salaunes
- Une alternative au contournement Sud de Salaunes
- Une alternative au contournement de Gemeillan à Sainte Hélène
- Un nouveau point d'atterrissage potentiel à La Jenny au Porge depuis la piste 6.

Ces alternatives ont été étudiées afin de déterminer en particulier leur faisabilité technique pour les présenter ou non comme choix possibles dans le dossier remis au Préfet de Gironde. Les alternatives du fuseau Est sur la rive droite de la Dordogne, du pont de L'Esclause à Arsac et du contournement Sud de Salaunes ont été intégrées.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Une concertation à deux niveaux

Pour le public participant, certes limité comme nous l'avons signalé plus haut, qui a pu suivre les réunions, permanences et ateliers durant les 3 mois qu'a duré cette concertation préalable il est patent que leurs questions, avis, contributions ont contribué effectivement à éclairer les enjeux et les options opérationnelles de ce projet. A cet égard signalons la qualité du travail et des intervenants côté maîtrise d'ouvrage qui a permis l'organisation de fructueux échanges à partir de données informées. Ce professionnalisme a contribué à gagner la confiance de nombre de participants au fur et à mesure du déroulement de cette concertation.

Cependant un certain nombre d'acteurs, et non des moindres, tels les associations professionnelles des pêcheurs ou certaines associations environnementales ont fait le choix de ne pas participer aux réunions et ateliers collectifs. Invités par ailleurs dans le cadre du dispositif de concertation Fontaine, leur positionnement, assorti de questionnements pour certains, a pu se formuler lors d'entretiens bilatéraux avec Rte, y compris lors des permanences, et sous la forme de contributions écrites, via la plateforme internet .

Sans doute cela a-t-il quelque peu limité les thèmes et sujets abordés lors des rencontres avec le public. Toutefois des réponses détaillées ont été apportées à l'ensemble des questions posées dans ces contributions écrites, visibles par le public qui a pu, et pourra durant le continuum de concertation, avoir accès à la plateforme internet en mode lecture.

RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Continuum de la concertation

Dès le lancement de la concertation il était établi qu'à l'issue de la phase de concertation préalable se déclencherait une nouvelle phase de concertation, et ce jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Aussi lors des réunions de restitution, après échanges entre RTE et garant, ont été présentées et mises en débat certaines des modalités d'information et de participation suivantes :

- Informer et sensibiliser tous les publics
 - o Le journal du projet comme outil de communication et d'information sera reconduit. Des parutions ponctuelles permettront à RTE de maintenir le lien avec le territoire sur l'avancement du projet.
 - o Le site internet du projet sera également conservé avec une mise à jour ponctuelle des contenus en lien avec les autres dispositifs et supports de communication qui seraient mobilisés.
 - o Une adresse courriel générique permettra de continuer à recueillir les contributions et les questions du public et RTE y répondra. La plateforme de concertation, ouverte en lecture / écriture pendant la phase de concertation préalable, continuera à être accessible en lecture.
 - o Le projet Cap'Sciences visera, à travers des dispositifs éducatifs construits par Cap Sciences, association agréée par l'Education Nationale, à sensibiliser le jeune public, de l'aire d'étude pour les collèges et lycées et du FMI pour le primaire, aux enjeux de l'énergie en France, en Europe dans le cadre de la Transition écologique. Seront aussi présentés les problématiques d'équilibre Offre-Demande du système électrique, ainsi que les enjeux de la concertation sur des projets d'infrastructure linéaire.

- Impliquer et associer les acteurs
 - o La mise en place d'un groupe de suivi afin de répondre aux points de vigilance et sensibilités de chacun au fil du projet. Des réunions publiques seront organisées dans une logique de territoire et d'unités géographiques, selon une périodicité semestrielle (Juin 2018, Décembre 2018)
 - Cubnezais
 - Rive droite et presqu'île d'Ambès

- Médoc
- Zone maritime

La liste des participants aux réunions publiques et ateliers sera utilisée pour mobiliser et rendre compte de l'avancée des études techniques et des études complémentaires menées dans le cadre de l'étude d'impact. Cela pourrait se faire avec des intervenants extérieurs (experts, techniciens ...), avec un effort de pédagogie, pour décorrélérer les intérêts du Maître d'ouvrage et les résultats des différentes études.

Des groupes de travail seront proposés autant que de besoin. A minima, un groupe de travail sera constitué à Cubnezais pour traiter des points d'attention soulevés lors des ateliers de Cubnezais concernant notamment l'implantation de la station de conversion :

- Limiter le bruit généré
- Intégrer la station sur les plans architectural et paysager
- Étudier l'accès au chantier
- Prendre en compte une dévalorisation immobilière le cas échéant

RTE a aussi prévu de travailler en bilatéral avec les professionnels de la pêche, de la viticulture et de la sylviculture pour ajuster les modalités de réalisation des travaux en fonction des impératifs techniques et des points d'attention de chaque profession (préconisations techniques, préconisations de date d'intervention, modalités de réalisation, indemnisations...) et pour rendre compte des études techniques qui leur sont spécifiques.

Ces éléments pourront éventuellement être portés à la connaissance du public dans le cadre des réunions d'information et des groupes de suivi et de travail.

LEXIQUE

CNDP : Commission nationale du débat public

CRE : Commission de régulation de l'énergie
Autorité administrative indépendante qui a pour mission de réguler les marchés. La CRE concourt au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique.

CURTE : Comité des utilisateurs du réseau public de transport d'électricité

DUP : Déclaration d'utilité publique

ENTSO-e : European network of transmission system operators for electricity
Réseaux européens des gestionnaires des réseaux de transport d'électricité

FMI : Fuseau de moindre impact

INELFE : INterconnexion Electrique France-Espagne

PIC : Projet d'intérêt commun

REE : Red Eléctrica de Espana

Rte : Réseau de transport d'électricité

SDDR : Schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité

TYNDP : Ten years network development
Plan décennal de développement du réseau européen produit par ENTSO-e

LISTE DES ANNEXES

- 1. Avis de désignation du garant du 6.09.2017**
- 2. Dossier de concertation**
- 3. Avis de la CRE du 21.09.2017**
- 4. Charte de la concertation**
- 5. Convention garant/Rte**
- 6. Communiqué de presse du 4.10.2017**
- 7. Brochure Inelfe**
- 8. Journal du projet n°1**
- 9. Journal du projet n°2**
- 10. Journal du projet n°3**



244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr